

SCHMALLEMBERG : RAPPEL SUR LA MALADIE

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une maladie virale due à l'infection par le virus Schmallenberg. La transmission est vectorielle par les Culicoïdes (moucheron), comme pour la FCO, ou les moustiques. L'infection par le vecteur n'est possible que durant la période d'activité de l'insecte : généralement de mai à septembre.

Symptômes :

La forme majeure de la maladie est congénitale et produit des effets sur les agneaux au cours de la première partie de la gestation.

Chez les adultes, la forme est souvent bénigne (fièvre et chute temporaire de lait).

Les infections provoquent des avortements, de la mortinatalité et surtout des malformations congénitales, musculo-squelettiques et nerveuses.

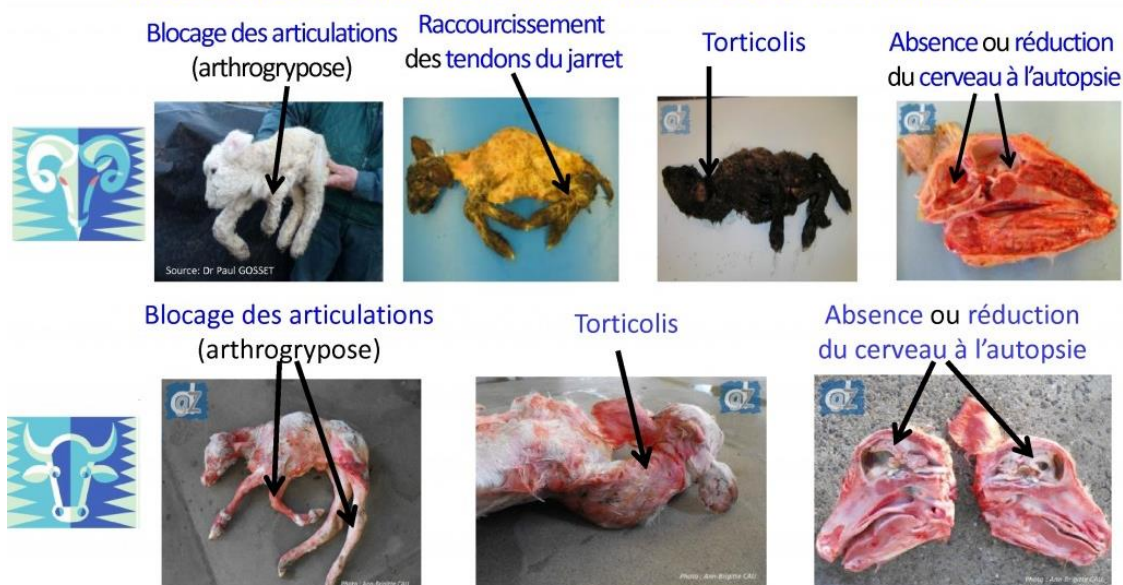
Lésions caractéristiques :

- Déformation ou blocage de l'articulation d'un ou plusieurs membres (arthrogrypose) ;
- Anomalie du port de la tête (torticolis) ;
- Malformation de la colonne vertébrale (scoliose, cyphose) ;
- Troubles nerveux,
- Raccourcissement de la mâchoire inférieure (brachygnathie) ;
- « Grosse tête » (hydrocéphalie)
- ...

On peut également observer des agneaux putréfiés ou gangrénés avec arrachement des membres à la traction lors de la mise-bas, et des agneaux aveugles à la naissance, qui perdent le sens de la tête.

Les produits malformés sont très souvent non-viables chez l'ensemble des ruminants touchés.

Naissance d'animaux malformés avec notamment



Diagnostic – dépistage de la maladie

Les symptômes de la forme congénitale sont caractéristiques de la maladie, et donc permettant un diagnostic certain sans confusion avec une autre. En cas de doute, contacter votre vétérinaire !

Une analyse PCR sur l'encéphale de l'avorton, du mort-né ou du nouveau-né malformé peut confirmer la présence du virus, mais la sensibilité du test n'est pas très bonne

Une sérologie (Elisa indirect), à partir du sang du nouveau-né peut-être réalisée, mais elle est significative seulement avant l'ingestion du colostrum (et donc des anticorps maternels).

Traitement :

Il n'y a pas de traitement possible contre le virus de Schmallenberg.

Il y avait un vaccin, développé en 2013 qui a été abandonné par les fabricants faute de rentabilité.

Recommandations :

En cas d'avortement répétés, se référer à la définition réglementaire d'un avortement.

Noter dans le carnet d'agnelage afin de tenir un recensement

Prendre des photos des animaux pour consigner les faits.